

France AVC



« France AVC » est constituée de deux organismes : d'une part la Fédération Nationale France AVC et ses 50 antennes régionales, et d'autre part le Fonds de Dotation France AVC :

› PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE France AVC

La Fédération Nationale France AVC est une association d'aide aux patients et aux familles de patients victimes d'AVC qui a été créée en 1998 avec plusieurs objectifs :

- assurer l'entraide entre les personnes victimes d'accidents vasculaires cérébraux et entre leurs familles ;
- représenter et promouvoir les actions du réseau auprès des pouvoirs publics et des différents partenaires ;
- de fédérer les associations locales "FRANCE-AVC" en leur apportant son appui pour les aider à se créer et se développer, de favoriser les échanges à tous niveaux et aboutir à une expression collective ;
- de procéder à l'agrément des nouvelles associations locales "FRANCE-AVC" tout en veillant à la préservation de l'éthique du réseau ;
- d'établir des programmes d'action à partir de réflexions stratégiques portant sur la politique du réseau et assurer la fonction du réseau
- d'élaborer tout document scientifique destiné à la vente en direction des associations locales "FRANCE-AVC".

La Fédération Nationale France AVC est composée d'une Fédération et d'antennes régionales qui s'ouvrent progressivement grâce à son soutien.

Pour trouver l'antenne avec laquelle vous pouvez prendre contact, rendez-vous dans l'onglet "**Nos antennes en France**", ou contactez directement la Fédération.

Notre réseau ne couvre pas encore toutes les régions, mais de nouvelles antennes sont en cours de création.

Fédération Nationale France-AVC

Siège national :

Allée du Château de la Fleuriaye 44470 Carquefou

Tél. : **Isabelle Florentin 06 70 73 51 13 / Bernard Belpois 06 14 42 12 59**

Mail : contact@franceavc.com

› PRÉSENTATION DU FONDS DE DOTATION France AVC

Le Fonds de dotation a été créé en 2017, dans la continuité de l'évolution et de la notoriété de la Fédération nationale.

Le fonds de dotation a pour but d'intérêt général :

- d'œuvrer pour l'amélioration de la connaissance, le diagnostic et les thérapeutiques relatives aux accidents vasculaires cérébraux,
- de financer tous projets innovants et la recherche technologique en lien avec l'accident vasculaire cérébral,
- de financer et/ou accompagner des programmes-initiatives ayant pour objets d'améliorer le bien-vivre des patients après un AVC et programmes de recherche médicaux et/ou paramédicaux réalisant des actions aux bénéfices des patients,
- de prendre part, directement ou indirectement, à toutes actions de recherche en lien avec les accidents vasculaires cérébraux, et notamment sur les accidents vasculaires cérébraux de l'enfant,
- d'assurer l'aide aux personnes victimes d'accidents vasculaires cérébraux et leurs familles,
- d'élaborer tout document scientifique destiné à la distribution au public,
- de réaliser toutes actions de formation à destination des entreprises,
- d'organiser toutes conférences à destination du public,
- de représenter et promouvoir les actions du fonds et des autres organismes sans but lucratif œuvrant pour les victimes d'accidents cérébraux auprès des pouvoirs publics et des partenaires,
- de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer à toute organisation d'intérêt général œuvrant pour l'amélioration de la connaissance, le diagnostic et les thérapeutiques relatives aux accidents vasculaires cérébraux, et notamment l'association Fédération Nationale–France AVC ainsi que les associations locales relevant du réseau France AVC

Fonds de dotation France-AVC

Siège national :

7 Avenue Pierre Semard, 01000 BOURG-EN-BRESSE

Tél. : **06 61 98 49 60**

Mail : fondsdedotation@franceavc.com

Finistère :

MANGIN Ludovic

10 rue Hegel

2920 BREST

07.81.34.79.52

franceAVC29@laposte.net